

# Enseignement supérieur/Universités et grandes écoles privées 25 établissements sur 38 ne répondent pas aux critères !



Le ministre d'Etat à l'Enseignement supérieur, Jean de Dieu Moukagni Iwangou, et la directrice générale de l'Enseignement supérieur, Marie Olga Manfoumbi face... Photo de droite : ...aux responsables des établissements pointés du doigt.

R.H.A  
Libreville/Gabon

**C'est la conclusion qui ressort d'une enquête menée par la commission technique du ministère de l'Enseignement supérieur. Les entités concernées devront, dès la semaine prochaine, se conformer aux normes édictées par la tutelle.**

**C'EST** une conclusion à couper le souffle ! Entre irrégularité et caractère informel, des établissements d'enseignement privé supérieur ont fonctionné des années durant sans que leurs responsables soient inquiétés. Jusqu'à ce rapport de la commission technique pour l'enseignement privé rendu public lundi dernier par le ministère de l'Enseignement su-

périeur. Plusieurs établissements contrôlés ont été jugés irrecevables, et donc ne remplissant pas les critères requis. Cette restitution de résultats s'est faite en présence du ministre d'Etat, Jean de Dieu Moukagni Iwangou, assisté du directeur des Universités et grandes écoles, Hawa Alhassane, de la directrice générale de l'Enseignement supérieur, Marie Olga Manfoumbi, du secrétaire général du ministère, Guy Serge Bignoumba. Face à eux, se trouvaient les responsables des différents établissements passés au crible par la commission technique. De cette autopsie, il en ressort que plusieurs établissements sur les 38 examinés ne répondent pas aux critères édictés par le ministère de l'Enseignement supérieur. D'après

Hawa Alhassane, vingt-cinq sont irrecevables dont "Pigier, Afram, Ecole ESGIS Esam, Institut panafricain d'études appliquées, ISI, LIBS, Ecole supérieure de management, Université franco-gabonaise Saint Exupéry, USIA ESSIG, Skills, IAEC, IDAE, Matass business School, IHEM", pour ne citer que ceux-là. En revanche, 13 autres établissements sortent du lot, bien qu'ayant des formalités à remplir pour s'ajuster pour certains. Il s'agit, entre autres, de "Sup de Com, BBS, IHEE, ITA, UPSA, EAE, ISCG, EM Gabon, École supérieure de la mer, UPK, UAS". La commission technique de contrôle a retenu plusieurs critères d'ordres administratif, structurel et pédagogique, selon le directeur des Universités et Grandes écoles. Parmi les critères d'ordre adminis-

tratif figurent "l'autorisation à fonder ou à ouvrir, le contrat de location ou titre foncier, un partenariat avec l'Etat, être en situation fiscale régulière". Sur le plan structurel, «il y a la capacité d'accueil, la présence des laboratoires, plateaux techniques, matériel didactique, salles de classe, bibliothèques et condition d'hygiène et de sécurité», a ajouté Mme Alhassane. Qui poursuit que la dimension pédagogique, quant à elle, tient compte de «la qualité du corps enseignant, du profil de celui-ci avec la discipline enseignée.» «Si vous êtes didacticien des langues, vous n'avez pas le droit d'aller enseigner en droit ou en économie», a-t-elle insisté. À cela s'ajoutent le statut des enseignants, le nombre de vacataires et celui d'enseignants permanents : «Il

est exigé un corps enseignant composé à minima de 50% d'enseignants permanents.» À l'issue de cette présentation de résultats, la directrice générale de l'Enseignement supérieur a rappelé qu'il ne s'agit «nullement d'une chasse aux sorcières. Mais plutôt d'une opération qui vise à emmener l'ensemble d'entre eux à se conformer aux normes de l'enseignement supérieur.» Les établissements dont les dossiers ont été invalidés ont jusqu'à la semaine prochaine pour faire des recours. Il faut, par ailleurs, souligner que cette opération paraît en contradiction avec les pratiques du milieu, mettant en doute la qualité des enseignements des établissements dont certains ont signé des conventions avec l'Etat.

## Signature de convention-cadre entre le réseau Polytech Nice Sophia Atipolis et IAI Une opportunité pour les étudiants

P.M.M  
Libreville/Gabon

**LE** réseau Polytech Nice Sophia et l'Institut africain d'informatique (IAI) sont désormais partenaires. Les deux entités ont récemment paraphé, au siège de l'IAI à Libreville, une convention-cadre de coopération. Le réseau Polytech Nice Sophia compte quatorze écoles réparties dans toute la France, et plus de soixante-dix spécialités, dont l'ingénierie, l'électronique, l'informatique... Cette coopération de réseau à réseau va pouvoir



Echange des documents entre le directeur de l'Université Polytech Nice Sofia et la directrice générale de l'IAI.

établir des échanges entre étudiants. «Cette convention de partenariat va rendre possible les échanges sur un semestre, soit des échanges pour ac-

quérir un diplôme. Il y aura aussi des échanges entre enseignants qui voudront participer aux formations données dans les instituts d'informatique. Pour mon-



L'assistance lors de la signature de convention entre les deux grandes écoles.

ter les enseignements et suivre le cursus des étudiants, il faut un personnel », a fait savoir Alexandre Caminada, directeur de l'Université Polytech Nice Sophia. La convention paraphée prévoit également des stages d'une période de six mois, voire d'un an en France. Ce qui permettra aux étudiants de récupérer des crédits qui seraient reconnus dans la troisième année de Licence. Huit candidatures d'étudiants africains ont déjà été présentées et trois d'entre elles ont été acceptées. Les

candidats retenus poursuivront en cycle ingénieur en France. Pour les responsables de l'IAI, ce partenariat est un grand appui pour leur établissement, une interpellation pour les autorités africaines qui ne croient plus à l'IAI. «Une opportunité nous est offerte gratuitement par l'université Polytech Nice Sophia. Nous invitons les pays membres de l'IAI, les autorités en charge de la restructuration de l'IAI, de croire en notre institut», a souligné Binta-Fatouma Kalme, directrice générale de l'IAI.

### Fin du Ramadan/ Communiqué du ministère du Travail

• Vendredi férié, chômé et payé, samedi chômé et récupérable

**Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse, chargé de la Formation professionnelle** porte à la connaissance des employeurs et des travailleurs que conformément aux dispositions du décret N° 00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998 réglementant le régime des jours fériés en République Gabonaise et modifié en son

article 2 par le décret N°000484/PR/MTE du 26 mai 2004, la journée du vendredi 15 juin 2018 marquant la fête de "l'Aïd-el-fitr" ou la fin du Ramadan, est déclarée fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national. Par ailleurs, la journée du samedi 16 juin 2018 est exceptionnellement déclarée "journée chômée et récupérable" sur toute l'étendue du territoire national.

### Ici et ailleurs

• Santé  
**Trop de médicaments tue !**



Un tiers des Américains prennent des médicaments, avec ou sans ordonnance, qui pourraient augmenter leur risque de dépression, avertit une étude parue hier dans le Journal of the American Medical Association (JAMA). Pilule contraceptive, médicaments antidouleur, pour le cœur ou contre les brûlures d'estomac... "Beaucoup seraient surpris d'apprendre que leurs médicaments, bien que n'ayant rien à voir avec l'humeur, l'anxiété ou tout autre état normalement associé à la dépression, peuvent augmenter leur risque d'avoir des symptômes dépressifs et mener à un diagnostic de dépression", selon l'auteur principal de l'étude Dima Qato, qui enseigne à l'Université de l'Illinois à Chicago.

• Religion  
**Mahomet sur les écrans saoudiens**

Le film "Le message" sur la vie du prophète Mahomet sera projeté, pour la première fois, en Arabie saoudite à partir du 14 juin, plus de 40 ans après son interdiction, a annoncé le distributeur de ce film controversé. La sortie saoudienne du film de l'Américain d'origine syrienne Moustafa al-Akkad intervient après la levée, en mars, d'une interdiction de 35 ans des cinémas en Arabie saoudite à la faveur de la politique d'ouverture inspirée par le prince héritier, Mohammed ben Salmane.

• Célébrité  
**Avicii inhumé dans l'intimité**

Les obsèques du Suédois Avicii, considéré comme l'un des meilleurs DJs au monde, se sont déroulées dans l'intimité vendredi. "Tim Bergling (de son vrai nom) a été enterré au cimetière Skogskyrkogården de Stockholm", a dit Ebba Lindqvist. "Seuls sa famille et ses plus proches amis étaient présents", a-t-elle précisé. Star de la scène électro, Tim Bergling a été retrouvé sans vie le 20 avril à Mascate, la capitale du sultanat d'Oman, où il se trouvait depuis quelques jours en vacances avec des amis. Quelques jours après la mort du DJ, sa famille avait publié une lettre ouverte affirmant que le jeune homme "n'en pouvait plus" et "voulait la paix".

Rassemblés par P.M.M